

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUIN 2015 à 18 H 30

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : ALLARD F-BARDA JP-BINGER F-CONRAD J- FELT T- FRITZ N – GAUTAUX E - KLEIN C-KOMLANZ L-MEYER B- -MULLER M –PROUST F- RINKENBACH R - SPANNAGEL D- ZOWNIR E

Membres absents non excusés : /

Membres absents excusés : DE FRANCESCO D – GREFF H- ZINS M - SIEBERT C

Procurations : GREFF H à RINKENBACH R - DE FRANCESCO D à CONRAD D-ZINS M à MULLER M

1. Présentation PAVE

Le collaborateur de la société QUALICONSULT qui a réalisé le dossier PAVE de la commune présente les obligations qui en résultent pour l'aménagement futur des voiries dans l'ensemble du village.

Les axes principaux à aménager pour les personnes à mobilité réduite ont été définis, sachant que 41% des personnes en fauteuil roulant sont concernées par les problèmes d'accessibilité. Les personnes mal voyantes sont concernées par les passages pour piétons insuffisamment aménagés.

Environ 80 % de la voirie communale n'est pas conforme, pour un coût total de mise aux normes estimé à plus de 2 millions d'euros. Ce chiffre n'est donné qu'à titre d'information, car il n'y a pas d'obligation à réaliser ces travaux dans leur intégralité. Ce n'est que lors de la réfection des axes prioritaires définies, rue principale, accès clos des arts et magasin d'alimentation, que les travaux de mise en conformité devront être exécutés en se basant sur l'analyse effectuée au titre du PAVE.

2. Devis ERDF pour lotissement HESSERT

Lors du conseil municipal du 13 avril 2015, l'étude du devis ERDF pour le lotissement HESSERT avait été reportée afin de permettre à l'adjoint en charge de l'urbanisme de se renseigner auprès d'ERDF sur une éventuelle convention concernant les lignes à haute tension qui doivent être déplacées.

Pour la société ERDF, ces travaux de déplacement de la ligne à haute tension sont une mise en esthétique, mais pris en charge à environ 50 %. Le montant total des travaux a été chiffré à 53 140.99 € TTC par ERDF.

Le devis des travaux, à charge de la commune, proposé par l'adjoint se monte à 18 139.33 € HT, soit 21 767.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration, d'accepter ce devis et charge le maire de faire exécuter les travaux.

3. Devis ERDF pour déplacement du transformateur rue du pont

Le transformateur électrique situé rue du pont à côté de l'ancienne distillerie doit être déplacé afin de permettre l'aménagement de l'aire de jeux et du parking. Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.

La société ERDF nous a transmis un devis pour 26 261.82 € HT, soit 31 514.18 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ce devis à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration et charge le maire de faire exécuter les travaux.

4. Eclairage RD 910 et rues annexes

Afin de réaliser des économies d'énergie, l'adjoint au maire propose aux membres du conseil de remplacer les lampes et ampoules de l'éclairage public pour des ampoules à faible consommation le long de la rue principale ainsi que dans les rues du pont, rue de la barrière, rue du stade, rue du petit Paris et ruelle de l'église. Actuellement sur le marché deux produits sont proposés, soit des ampoules Led, ou des ampoules à gaz désignées sous le nom de type Cosmo.

Les ampoules Cosmo ont un faible coût de remplacement et une durée de vie de 15 à 20 ans. Les ampoules Led sont plus sensibles aux variations de tension et leur coût de remplacement est de 400.00 à 500.00 € l'unité. La durée de vie est identique. Le conseil retient les propositions avec les ampoules Cosmo.

L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme propose aux membres du conseil les devis de :

- entreprise STEUER de 57600 FORBACH pour un montant de 14 025.00 HT, soit 16 830.00 € TTC pour 33 luminaires sur RD 910 et un montant identique pour 33 luminaires dans les rues annexes, soit un total de 25 050.00€ HT, soit 33 660.00 TTC
- entreprise TERRALEC de 57600 OETING pour un montant de 9 735.00 €HT, soit 11 682.00 € TTC pour 33 luminaires sur RD910 et un montant identique pour 33 luminaires dans les rues annexes, soit un total de 19 470.00 € HT et 23 364.00 € TTC
- entreprises OLED de UCKANGE et ARCHIVNET de FAULQUEMONT ne proposant que du Led, ne sont pas retenues

L'adjoint au maire propose cependant au conseil d'entamer des négociations avec les 2 entreprises STEUER et TERRALEC afin d'obtenir un rabais commercial et de retenir l'entreprise la moins disante.

5. Demande de la CAF « Porte de France » pour l'exercice de la compétence « collecte eaux usées »

Le maire informe les membres du conseil du courrier de la CAF « Porte de France » par lequel il est demandé aux communes membres de se prononcer pour l'exercice de la compétence « collecte eaux usées ».

Le maire rappelle aux membres présents que la commune de Diebling fait partie du syndicat mixte pour l'assainissement de la vallée du Strichbach. Le conseil municipal prend acte, et décide à l'unanimité des membres présents et 3 voix par procuration que la commune n'est pas concernée par cette prise de compétence et qu'elle n'a pas à se prononcer.

6. Transfert des baux de chasse à l'association « chasse nature Diebling et environs »

Les deux locataires des lots de chasse communale n° 1 et n° 2 souhaitent céder leur bail à l'association « chasse nature Diebling et environs » afin d'assurer la pérennité des baux en cas de disparition d'un des locataires.

La commission communale consultative de la chasse, réunie le 27 avril 2015, ayant donné un avis favorable, le conseil municipal décide par 16 voix pour et 2 votes contre, d'accepter la demande de cession de bail des 2 locataires de la chasse communale à

l'association « chasse nature Diebling et environs » et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer le nouveau bail au nom de l'association.

7. Billetterie du CSD

Le local qui sert de billetterie au terrain de football est ouvert à tout vent. Le cercle sportif Diebling souhaite réhabiliter ce local par la pose d'une porte et d'une vitre coulissante

Les devis pour le matériel se montent à 1910.35 € TTC., les membres du club se proposant d'assurer eux-mêmes les travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 18 voix pour de prendre en charge le coût des matériaux.

8. Débroussaillage Hessert

Le maître d'œuvre MK études d'IPPLING, en charge du dossier lotissement du Hessert, a contacté 5 entreprises pour qu'elles proposent un devis pour effectuer le débroussaillage des parcelles de terrain qui vont faire partie du lotissement communal.

Seule l'entreprise PAUL PAYSAGE de DIEBLING a répondu en proposant un devis pour 3900.00 € HT, soit 4680.00 € TTC.

Le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 votes pour par procuration de retenir cette offre et charge le maire de faire exécuter les travaux.

9. Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2016

Le maire informe les membres du conseil que nous devons réaliser le recensement des habitants de la commune en 2016. A cette fin, il nous est demandé de nommer un coordonnateur communal. Le maire propose Marie-Josée FELD adjoint administratif, qui a déjà occupé cette fonction lors du précédent recensement.

Le conseil municipal donne son accord par 18 voix pour.

10. Dépenses comptabilisées sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

A la demande du trésorier, le conseil municipal fixe la liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », jointe en annexe de la présente délibération, pour la durée de son mandat.

11. Peinture intérieure salle Monet du »clos des arts «

L'adjointe en charge des fêtes et cérémonies informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de repeindre la salle « Monet « du clos des arts.

Elle présente au conseil les devis suivants :

- TOM PEINTURE de 57980 METZING pour un HT de 5050.00 € et un TTC de 6060.00 €
Pour la fourniture du matériel et de la main d'œuvre.
- AUTOENTREPRENEUR KINOL multiservices de DIEBLING pour un coût de main d'œuvre de 1705.00 € (pas de TVA applicable)
- AUTOENTREPRENEUR MARCO TRAVAUX de DIEBLING pour un coût de main d'œuvre de 1705.00 € (pas de tva applicable)

- ZOLPAN de MORSBACH pour l'achat de la peinture par la commune pour un coût de 903.38 € HT et 1084.06 € TTC.

Le coût des travaux en faisant appel aux autoentrepreneurs serait de : 4313.38 HT, soit 4 494.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

- 13 votes pour (Mme GAUTAUX Elisabeth n'a pas participé au vote)

- 1 abstention

et 3 votes contre

de charger les 2 autoentrepreneurs d'effectuer les travaux de peinture pour 1705.00 € chacun, la commune se chargeant de l'achat de la peinture.

12. Demande de subvention de l'EHPAD « home des 4 saisons » de Puttelage aux lacs.

Le maire présente aux membres du conseil la demande de subvention pour l'achat d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Actuellement un habitant de la commune séjourne dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 3 abstentions, 1 vote pour et 14 votes contre de ne pas donner suite à cette demande.

13. Remboursement d'une concession du columbarium

Une administrée souhaite transférer l'urne contenant les cendres de son époux en région parisienne où elle va déménager.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le remboursement des 2/3 de la concession du columbarium de 760.00 €, payée par cette personne en 2005 pour 30 ans, soit 506.66 €.

14. Divers

Support pour arrosoirs du cimetière

Le maire informe le conseil municipal qu'il faut remplacer le support pour les arrosoirs du cimetière. Il propose de confier la réalisation de ce support à la Sté KM d'EBRING pour un montant estimatif de 150.00 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et charge le maire de faire remplacer le support actuel.

Feux d'artifices des feux de la St Jean et du 14 juillet

Comme chaque année, l'adjoint en charge des associations propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge 50% du coût du feu d'artifice pour la fête des feux de la St Jean soit 500.00 € et 100% du coût du feu d'artifice de la fête nationale, soit 1000.00 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

Groupement de commande gaz et électricité avec la CAF Porte de France

Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics devront signer un nouveau contrat pour la fourniture d'électricité et de gaz. La communauté

d'agglomération de Forbach souhaite négocier les nouveaux tarifs du gaz et de l'électricité en constituant un groupement de commandes entre la CAF (communes membres, siège, piscine olympique et conservatoire), le syndicat mixte du musée de la mine et le syndicat d'assainissement de la vallée du Strichbach.

La commission d'appel d'offres sera celle de la CAF, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'électricité et de gaz.

L'exécution des marchés sera assurée par chaque collectivité membre du groupement. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration pour :

- adhérer au groupement de commandes
- autoriser le maire à signer la convention de groupement de commandes

Convention avec le CSD pour subvention à un projet

Afin de permettre au cercle sportif de Diebling de régler le montant des travaux de sécurisation du terrain de football, la commune verse une subvention de 40 000.00 € au club qui sera partiellement remboursée lors de l'encaissement des aides obtenues par le CSD auprès de la FFA et du conseil départemental.

A cet effet, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention annuelle avec le CSD pour subvention à un projet. Cette convention précisera les modalités d'attributions de la subvention et les obligations du club.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration, autorise le maire à signer cette convention avec le club de football et à établir le mandat de paiement de la subvention.

Choix du géotechnicien pour le lotissement HESSERT

Le maître d'œuvre MK Etudes d'IPPLING a consulté 3 entreprises pour l'étude du sol à l'emplacement du futur lotissement Hessert.

3 entreprises ont répondu :

- FONDASOL pour 3710.00 € HT
- COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour 5434.48 € HT
- CIRSE ENVIRONNEMENT pour 3400.00 € HT

L'entreprise la moins disante est la société CIRSE ENVIRONNEMENT pour 3400.00 € HT qui est retenue par le conseil municipal par 18 voix pour.

Démolition de l'ancienne distillerie

Le maire a consulté 3 entreprises pour la démolition de l'ancienne distillerie, rue du pont. Seules 2 entreprises ont répondu, à savoir :

- KARP BTP de DIEBLING pour 4950.00 € HT, et 5940.00 € TTC
- KLEIN Guy TP de DIEBLING pour 3625.00 € HT, soit 4350.00 € TTC

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration de retenir l'offre la moins disante de l'entreprise KLEIN GuyTP de DIEBLING pour 3625.00 € HT, soit 4350.00 € TTC et charge le maire de faire exécuter les travaux de démolition.

Subvention au collège Holderith

La commission intercommunale de soutien aux activités culturelles et sportives du collège Holderith de Farébersviller demande comme chaque année une participation aux

communes dont les enfants sont scolarisés au CES. Le montant réclamé pour l'année scolaire 2014/2015 est de 1080 € pour 54 élèves.
Le conseil autorise le maire à émettre le mandat de paiement pour cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire, René RINKENBACH